



Demande renseignement amende non justifié avec gendarme seul

Par **Nissaa**, le **08/06/2016** à **14:34**

Bonjour,

Je suis actuellement en permis probatoire a 8 points avec deja un stage obligatoire effectuer il y a moins D un an.

Je me suis fait contrôler aujourd'hui pour non port de la ceinture donc -3 point et non possession du A donc pas de point en moins.

J avais la ceinture mais pas le A. J ai approuver pour le A mais pas pour la ceinture. Le gendarme était seul. Le gendarme n a rien voulu savoir. J ai préféré ne plus rien dire pour pouvoir contester.

Ést ce peine perdu de contester sachant que c est sa parole contre la mienne et qu en général les gendarme ont toujours raison?

Ou y a T il un autre moyen de ne pas perdre mes points comme avec le Fnpc.

Car je sais que si j effectue un deuxième stage je ne récupère pas les points je me fais seulement rembourser L amende.

Quelles seront les démarches à suivre? Que me conseillez vous ?

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **08/06/2016** à **14:58**

Bonjour,

"en général les gendarme ont toujours raison?" Ils sont assermentés ! Cela ne veut pas dire qu'ils ont toujours raisons; parce qu'ils peuvent se tromper ! cela veut dire qu'ils ne mentent jamais ! Vous pouvez dire ce que vous voulez mais ce sera à vous d'apporter la preuve que vous aviez effectivement la ceinture !

Par **janus2fr**, le **08/06/2016** à **15:22**

Bonjour,

En fait, le PV (donc les constatations du gendarme) fait foi jusqu'à preuve du contraire.

C'est donc à vous d'apporter la preuve du contraire. Déclarer simplement que vous aviez bien la ceinture ne suffit pas, ce n'est pas une preuve. Il faut, au minimum, des témoins qui

peuvent attester que vous aviez bien la ceinture.

Par **Nissaa**, le **08/06/2016** à **17:57**

Grenouille : effectivement les gendarmes sont assermentés d ou le fait que je serai toujours la menteuse et lui non ;). Mais ils existent des gens de mauvaise foi. Quand je dis au gendarme que j avais ma ceinture et qu il me répond peut être mais je vous connais pas donc moi je L ai pas vu. Il y a un soucis.

Janus2fr : merci pour votre réponse. Je me doutais que c était de toute maniere peine perdu comme il était seul et moi aussi donc personne pour témoigner.

. J aurai du coup une autre question. comme mtn je vais devoir faire le stage obligatoire. Ést ce que durant la période de permis probatoire qui repars à zéro je peux refaire un stage cette fois ci volontaire, un an après celui qui est obligatoire pour revenir à 8 points ?